



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : AVENANT 4 AU MARCHÉ DE PRESTATIONS DE GARDIENNAGE DE DIVERS BATIMENTS, D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET D'ESPACES PUBLICS - LOT 2 PASSE AVEC LA SOCIETE ROCADE SECURITE PRIVEE

**DÉCISION N° AU-19-498
EN DATE DU 16 DECEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4933 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, 7ème Adjoint au Maire ;

VU la décision n°AU-17-027 en date du 26 janvier 2017 de signer le marché de prestations de gardiennage de divers bâtiments d'équipements sportifs, de surveillance d'événements sportifs et d'espaces publics – lot 2 - Gardiennage et surveillance des stades Léo Lagrange, Léon Bonvoisin et salle Tépaz avec la société ROCADE SECURITÉ PRIVÉE (marché notifié le 31/01/2017) ;

VU la décision n° AU-17-131 en date du 6 avril 2017 de signer l'avenant n°1 au marché de prestations de gardiennage de divers bâtiments et d'équipements sportifs, de surveillance d'événements sportifs et d'espaces publics pour le lot 2 (notifié le 20/04/2017) ;

VU la décision n° AU-17-263 en date du 1^{er} septembre 2017 de signer l'avenant n° 2 au marché de prestations de gardiennage de divers bâtiments et d'équipements sportifs de surveillance d'événements sportifs et d'espaces publics pour le lot 2 (notifié le 14/09/2017) ;

VU la décision n° AU-18-159 en date du 5 juin 2018 de signer l'avenant n° 3 au marché de prestations de gardiennage de divers bâtiments et d'équipements sportifs de surveillance d'événements sportifs et d'espaces publics pour le lot 2 (notifié le 21/06/2018) ;

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 26/11/2019 ;

CONSIDÉRANT l'arrivée à son terme, le 30 janvier 2020, du marché relatif au lot 2 - Gardiennage et surveillance des stades Léo Lagrange, Léon Bonvoisin et salle Tépaz, et la nécessité de maintenir la continuité de la prestation de gardiennage pendant une période de transition permettant d'assurer les conditions nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle procédure de passation du marché ;

D É C I D E

DE SIGNER l'avenant n°4 au marché de prestations de gardiennage de divers bâtiments, d'équipements sportifs, de surveillance d'événements sportifs et d'espaces publics – lot 2 - Gardiennage et surveillance des stades Léo Lagrange, Léon Bonvoisin et salle Tépaz -, avec la société ROCADE SÉCURITÉ PRIVÉE, sise 42 route de Paris – 78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN, représentée par Madame LE CASTEL Ghislaine, Présidente, aux fins de prolonger la durée du marché du 31 janvier au 31 mars 2020.

Le montant de l'avenant n°4 s'élève à 25 858,75 € TTC (21 548,96 € HT).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé des grands travaux, des
travaux d'entretien des équipements publics, de
l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Pierre LEBEAU